

Badgeuse à la Direction Générale Le SNAD CGT porte le sujet auprès du DG

Nous avons été alerté sur certaines pratiques qui ont cours à la direction générale, consistant notamment à écrêter à la fin du mois toutes les heures supplémentaires au-delà d'un seuil de 12 heures. L'administration interrogée sur ces faits fait valoir les obligations juridiques qui font que l'on ne peut avoir plus de 12h supplémentaire à la fin du mois.

Notre analyse juridique est différente. Pour le SNAD CGT, ce n'est pas que l'agent ne doit pas avoir plus de 12h à la fin du mois, mais bien que l'employeur ne doit pas surcharger de travail ces employés au point de leur faire faire plus de 12h par mois.

En pérennisant le système de l'écrêtage, l'administration valide un système où elle surcharge de travail ces agents, tout en refusant la récupération de leurs dites heures de travail. Ne pas payer ou permettre la récupération des heures travaillées, pour des agents dont le temps de travail est comptabilisé à l'heure, c'est une des définitions du travail dissimulé. C'est le sens du courrier que nous avons envoyé au directeur général en janvier dernier au Directeur Général, lui demandant de nous fournir les statistiques de ces écrêtages.

Le directeur Général lors de la dernière bilatérale avec notre organisation syndicale, s'est engagé à faire un audit sur les termes de l'écrêtage et sur le temps de travail hors circuit que cela induit. Pour autant nous demandons à tout agent qui ferait l'objet d'écrêtage important ou régulier de nous contacter afin d'avoir les arguments nécessaires pour confirmer ou infirmer le futur résultat de l'audit.

Pour le SNAD CGT cette question est primordiale, car si l'administration est d'accord pour dire qu'il y a un déficit d'attractivité à la DG, elle ne partage pas notre analyse des raisons. Pour être bien dans son poste de travail, il faut un travail intéressant, mais il faut aussi que l'équilibre entre temps de travail et vie personnelle soit respecté. Et quand nos collègues de la direction générale ne s'y retrouvent plus, ils demandent leur mutation.

Une clarification sur l'écrêtage serait donc à la fois à l'avantage des agents et de l'administration et éviterait tout contournement de la loi.

Le SNAD CGT reste à la disposition des agents pour la défense de leurs intérêts face à l'administration.